

Traitement

5 Veiller à bien se protéger

L'utilisation et la manipulation des produits phytosanitaires présentent des risques pour l'applicateur, fonction de leurs dangers intrinsèques et de l'exposition de celui-ci. Se protéger consiste à réduire toutes les formes de contacts avec ces produits. Recettes pour diminuer les risques.

Les étiquettes sont là pour rappeler à l'utilisateur les dangers des produits phytosanitaires (voir encadré).

Compte tenu de leur nocivité pour l'homme, ils exigent d'être manipulés avec des équipements de protection individuelle (EPI). Ceux-ci visent à protéger toutes les parties du corps susceptibles d'entrer en contact avec ces produits : mains, peau, yeux, bouche, nez. Une protection complète revient à moins de 100 €/an et par personne. Elle comporte une combinaison, voire un tablier, des bottes ou des chaussures imperméables, des gants, des lunettes et un masque. L'ensemble n'est toutefois pas nécessaire à tout instant.

Une combinaison pour la préparation et le traitement

Étanche aux produits chimiques, avec un niveau de protection de type 4 au minimum, la combinaison doit être adaptée à la taille de l'utilisateur qui doit la porter pendant la préparation et le traitement. Une combinaison jetable peut être réutilisée tant qu'elle n'est pas souillée ou détériorée, mais elle ne peut être lavée. Peu onéreux, ce type de vêtements est toutefois assez fragile. Les combinaisons lavables sont plus résistantes et certains matériaux offrent un bon confort de travail. Mais ils sont beaucoup plus chers.

Le tablier (ou blouse) spécifique est adapté à la préparation de la bouillie, mais il n'est pas adapté pour l'application au champ, où des contacts sont possibles avec le matériel souillé ou la culture traitée.

Une protection complète revient à moins de 100 €/an et par personne.

Bien équiper son pulvérisateur

	Équipement	Objectif
	Cuve de rinçage de grande capacité (au moins 10 % du volume de la cuve principale)	- Diluer suffisamment le fond de cuve et rincer parfaitement à la parcelle - Entretien du pulvérisateur (buses, tuyauteries, joints...)
	Cuve lave-mains (minimum 15 litres)	Disposer d'eau claire au champ pour le nettoyage des mains, des gants, le rinçage des yeux (obligatoire)
	Trémie d'incorporation avec rince bidons	Sécuriser les manipulations lors de la préparation des bouillies et rincer facilement les bidons vides
	Buse de rinçage rotative (1 ou plusieurs selon la dimension de la cuve)	Améliorer le rinçage de l'intérieur de la cuve
	Kit de lavage extérieur : tuyau sur enrouleur, lance et jet	Laver le pulvérisateur au champ, pas d'effluent à gérer sur l'exploitation
	Buses à injection d'air homologués ZNT (Zone non traitée)	Limiter la dérive et réduire la largeur des zones non traitées
	Anti-gouttes	Pulvériser avec précision et protéger l'applicateur

Pour sécuriser au maximum l'utilisation des produits phytosanitaires, un bon équipement du pulvérisateur permet d'améliorer les conditions de travail et faciliter le respect de la réglementation.

Des gants systématiquement

Pour se protéger les pieds, le mieux est d'opter selon la saison pour une paire de bottes ou de chaussures imperméables, en revêtement nitrile. En ce qui concerne les mains, le port des gants doit être systématique et commencer dès la préparation. En nitrile ou néoprène, ils doivent avoir de longues manchettes, être suffisamment solides et à la bonne taille. Des gants fins jetables, en nitrile, peuvent également être utilisés au champ pour des opérations nécessitant une plus grande dextérité, comme la manipulation des buses. Dans tous les cas, les gants s'enfilent sur des mains propres et sèches. Il faut les laver avant de les retirer puis les retourner pour les faire sécher. Ils ne s'utilisent pas pour conduire le tracteur et doivent être renouvelés à la moindre détérioration.

Attention aux projections dans les yeux

Du fait des risques de projection de produit concentré, les yeux doivent être protégés au moment de la préparation de la bouillie. L'équipement doit offrir une bonne protection latérale. La protection passe également par un masque respiratoire, qui empêche l'inhalation des poussières ou des émanations de produits lors de leur manipulation. Malgré les progrès réalisés dans l'ergonomie des équipements, le port du masque reste une contrainte. Cette protection n'est indispensable que dans le cas où sont utilisés des produits dangereux par inhalation (R20, R23, R26), lors de la préparation de la bouillie ou pendant la pulvérisation au champ, si de forts risques d'inhalation existent. Les chantiers de traitement des semences et les semis, avec manipulation de semences traitées ou d'insecticides microgranulés, sont également des situations où le port du masque respiratoire se justifie.

Identifier le danger grâce à l'étiquette

		
	Risque avéré (catégories 1 et 2)	Risque suspecté (catégorie 3)
C : Cancérigène	R45 : peut provoquer le cancer R49 : peut provoquer le cancer par inhalation	R40 : effet cancérigène suspecté (preuves insuffisantes)
M : Mutagène	R46 : peut provoquer des altérations génétiques héréditaires	R68 : possibilités d'effet irréversibles
R : Toxique pour la Reproduction	R60 : peut altérer la fertilité R61 : risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant	R62 : risque possible d'altération de la fertilité R63 : risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

L'étiquette du produit reprend obligatoirement les éléments essentiels pour l'identification du danger : la composition (matières actives et concentrations), le symbole et l'indication de danger, les phrases de risques en « R », les conseils de prudence (phrases en « S »), les n° d'appel d'urgence et d'accès à la fiche de donnée de sécurité. Cette dernière est disponible sur le site www.quickfds.com/. Elle comporte seize rubriques décrivant précisément le produit (identification, propriétés, toxicité...) et toutes les précautions et mesures à prendre en cas d'accident.

Un demi-masque pour la protection respiratoire

Si les masques anti-poussières n'apportent pas une protection suffisante contre les vapeurs de produits phytosanitaires, le demi-masque à cartouche ou à filtres intégrés apparaît comme un bon compromis en grandes cultures. Simple d'utilisation, léger, il laisse un bon champ visuel. Mais le visage et les yeux ne sont pas protégés. Les cartouches filtrantes, ou le 1/2 masque dans le cas d'un modèle jetable, doivent être changées régulièrement. Un minimum de 2 jeux de cartouches par an est nécessaire, voire beaucoup plus en cas d'utilisation intensive. La filtration A2 P3 est recommandée (1). Le masque se manipule avec des mains propres. Il faut en vérifier l'étanchéité sur le visage : c'est ce qui en fait son efficacité. Après utilisation, les parties en contact avec la peau doivent être nettoyées avec de l'eau savonneuse puis séchées. Le masque avec ses cartouches est à stocker dans une boîte hermétique à l'écart des produits phyto-

sanitaires et de la poussière. Après nettoyage, les autres éléments de l'EPI doivent être rangés dans une armoire vestiaire réservée à cet usage, à proximité du local de stockage. Cet espace technique pourra être complété par une douche, obligatoire en présence de salarié, et par un coin « bureau » pour le rangement de la documentation technique et l'enregistrement des traitements. ■

(1) A2P3 : protège contre les gaz et vapeurs organiques (lettre A) avec une capacité moyenne (indice 2) mais aussi contre les particules et poussières (lettre P) avec une capacité maximale (indice 3).

Après nettoyage, les EPI doivent être rangés dans une armoire vestiaire réservée à cet usage, à proximité du local de stockage.

Antoine Bray,
a.bray@arvalisinstitut
duvegetal.fr
Elodie Jouanneau,
ARVALIS-
Institut du végétal-
Valérie Noël,
v.noel@perspectives-
agricoles.com
et les équipes
d'ARVALIS-
Institut du végétal

Un demi-masque respiratoire à cartouche ou à filtre intégré protège efficacement des inhalations de produits.

